

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Code CPF : 138459

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail SST le participant sera capable :

D'intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail. / De mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise en respectant l'organisation de l'entreprise et les procédures spécifiques fixées.

VOTRE FORMATION

PUBLIC

Personnes sensibilisées aux questions de sécurité et de prévention des risques

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours - 14 h

DATES

Nous contacter

PRIX

Nous consulter

Des prises en charges sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires

FINANCEMENTS

Entreprise / Pôle emploi / OPCO

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Le Centre est équipé aux normes relatives à l'accueil des personnes ayant un handicap ou mobilité réduite. Un accompagnement personnalisé est possible auprès de nos référents RQTH.

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter : une information individuelle ou collective / un dossier de demande de formation / une identification des acquis / un entretien individuel afin de définir un parcours personnalisé.

Le délai d'accès dépend de la programmation et des places disponibles. Vous pouvez nous consulter pour convenir d'une rencontre personnalisée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Présentation des participants, du formateur, de la formation et de l'évaluation.

Le SST acteur de la prévention

- Notions de base en prévention, mécanisme d'apparition des dommages
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Les 9 principes de prévention, rôle du SST auprès des acteurs de la prévention dans et en dehors de l'entreprise.
- Repérer les dangers dans une situation de travail
- Analyser, supprimer ou réduire les situations dangereuses, informer les bonnes personnes et rendre compte. (études de cas)
- Le cadre juridique
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail

PROTEGER

- Connaître l'alerte aux populations
- Être capable de reconnaître, sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Être capable de supprimer ou d'isoler le danger, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer au risque.

EXAMINER

- Être capable d'examiner la (les) victime (s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir (reconnaître la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée)
- Être capable d'énoncer les actions choisies à mettre en œuvre pour secourir

ALERTER

- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Informer sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou la (les) personnes chargée(s) de la prévention dans l'entreprise

SECOURIR

- Être capable d'effectuer la succession de gestes appropriés à l'état de la (des) victime(s), de vérifier l'atteinte et la persistance du résultat et l'évolution de l'état :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- Brûlures
- Douleurs qui empêchent certains mouvements
- Les plaies
- La victime ne répond pas, elle respire (PLS)
- La victime ne répond pas et ne respire pas (RCP)

Situations inhérentes aux risques spécifiques

- Définition des risques spécifiques
- Conduites particulières à tenir

Document de référence INRS 08/2016, guide des données techniques 01/2017

Plan d'intervention INRS

VALIDATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Après les 2 épreuves certificatives conformes au document de référence INRS et contrôle de l'acquisition des 8 compétences figurant sur la grille de certification, délivrance de la carte SST et de l'attestation de fin de formation.

Le certificat de SST est valable 24 mois, avant l'échéance le SST doit suivre une session MAC pour prolonger sa validité de 24 mois.

PRÉREQUIS

Aucun

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRE :

92 %

-> [Voir nos méthodes de calcul](#)

PÉDAGOGIE

ÉQUIPE

- Le formateur référent du dispositif est le garant technique de la formation et la gère au quotidien. Il prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours.

Les formateurs techniques sont experts dans leur domaine d'intervention, ils possèdent tous une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

MÉTHODES

- Les stagiaires seront mis en situation réelle permettant de mieux assimiler la conduite à tenir et les gestes.

Matériel de simulation : mannequins, défibrillateur...

Vidéoprojecteur, diaporama, supports INRS

Remise aux participants de l'aide-mémoire INRS (ED4085) et de 1 sticker

Méthode participative et démonstrative

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Tél : 05.59.45.59.53

Mail : contact@perf.coop

N° déclaration activité : 72400089740 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

RCS DAX 518 903 091 - SCIC SARL à capital variable - APE : 8559 A